

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Lundi 23 Décembre 2024 à 19h00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRION, dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire.

Membres présents : M. PETIT Phillipe, Mme Florence SYLVESTRE, Mme CARRA Julie, M. COPPIN Benoît, M. MAUNY Philippe, Mme LETHIMONNIER Claire, M. LECESTRE Bernard, Mme COMMEAU Séverine, Mme QUENISSET Carinne, M. MALÈRE Frédéric.

Absente excusée : Mme COQUILLE Barbara (pouvoir à M. MALÈRE)

Absents : M. BORET Jimmy, M. SÉGADO Éric

Secrétaire de Séance : M. LECESTRE Bernard élu à l'unanimité

Assiste également : Mme Cindy FERREIRA, secrétaire générale de mairie assiste au conseil municipal.

Le quorum étant fixé à 7 membres présents, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 03 décembre 2024 sera adopté au prochain conseil municipal.

Adoption de l'ordre du jour de la séance

L'ordre du jour de la séance tel que présenté est adopté à **11 voix « Pour », à 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »**.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal
- Réforme sur les redevances eau
- Budget principal : décision modificative n°2
- Remboursement frais à un élu
- Nomination régisseur et régisseur suppléant
- Cadeau Noël – Personnel communal
- Solidarité MAYOTTE
- Informations communautaires
- Informations et Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2024-DEC-085 : Réforme sur les redevances eau – **Adoptée**
- 2024-DEC-086 : Réforme sur les redevances eau – **Adoptée**
- 2024-DEC-087 : Budget principal : décision modificative n°2 – **Adoptée**
- 2024-DEC-088 : Remboursement frais à un élu – **Adoptée**
- 2024-DEC-089 : Nomination régisseur et régisseur suppléant – **Adoptée**
- 2024-DEC-090 : Cadeau Noël – Personnel communal – **Adoptée**
- 2024-DEC-091 : Solidarité MAYOTTE – **Adoptée**